

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 71 (1935)

Heft: 31

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Postes au concours. — Institutrices mariées. — Course aux champignons. — Les examens de Lausanne. — Les comptes d'Etat et les T. F. — Association vaudoise des Directeurs de chorales. — Dans les sections : Lausanne.* — GENÈVE : *Association antialcoolique.* — NEUCHATEL : *Distinction.* — JURA : *Chez les instituteurs et institutrices sans place.* — INFORMATION : *Travaux manuels. — Le système corporatif en Autriche.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. CHEVALLAZ : *A propos de l'Ecole française.* — PRATIQUE : A. H. ADDOR : *Calcul mental.* — PIERRE CHAPPUIS : *La transmission des images et la télévision.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

POSTES AU CONCOURS

jusqu'au 3 septembre, à 17 h.

Instituteur : Aux Voëtes (Ormont-Dessous).

Institutrice : Corcelles-le-Jorat (entrée le 1^{er} novembre).

Maîtresse d'école semi-enfantine : Aclens. (Le concours pour la nomination d'une institutrice primaire est annulé.)

Maîtresse de travaux à l'aiguille : La Tour-de-Peilz. (30 à 32 h. hebdomadaires, entrée au 1^{er} novembre.)

jusqu'au 6 septembre, à 17 h.

Instituteur primaire supérieur : Yverdon, entrée en fonctions le 27 octobre.

Institutrice : Crissier.

UN ASPECT DE LA QUESTION : L'INSTITUTRICE MARIÉE.

Notre canton ne souffre pas de pléthore d'institutrices. Est-ce par économie qu'on congédierait l'institutrice mariée ? Mais non, puisque la commune économise l'indemnité de logement. Alors ? Si toutes nos aimables collègues célibataires étaient mariées, quelles belles économies ça ferait !!

La jeune institutrice, de famille modeste, pauvre, devant rendre dans les dix ans le prêt d'honneur, l'institutrice qui se crée elle-même sa situation et son chez soi, celle, soutien de la famille, seraient impitoyablement écartées parce qu'elles entrent en ménage, alors qu'ailleurs la femme mariée, plus aisée, les gens fortunés gardent leur droit au travail ?

Pour rétablir l'équilibre financier, le Conseil d'Etat veut prendre des « mesures plus sévères, » afin d'éviter les fraudes fiscales. A quand, pour tous, la belle sincérité obligatoire envers le fisc, des... institutrices mariées et de tous les fonctionnaires ? !

COURSES AUX CHAMPIGNONS

A l'intention des amateurs de champignons et des collègues qui s'intéressent à la mycologie, la **Société vaudoise de travail manuel et de réformes scolaires** donne à l'*Ecole normale*, avec le concours compétent de M. J. Regamey, du

Chalet-à-Gobet, une séance-projections lumineuses qui est fixée au samedi 7 septembre, à 14 h. 15.

Si le temps est propice, cette séance sera suivie d'une ou de deux promenades destinées à montrer la manière pratique de trouver et de récolter les champignons les plus courants.

Pour ces promenades, qui auront lieu à la fois dans les forêts du Jorat et de la région d'Orbe-Baulmes, il est perçu une finance de 2 fr. Renseignements et inscriptions auprès de M. J. Chappuis, *Les Giroflées, Chailly s. Lausanne*.

LES EXAMENS DE LAUSANNE

Nous publions cette nouvelle correspondance sous les réserves énoncées dans l'Éducateur du 3 août. — (Réd.)

Merci à la rédaction du *Bulletin* d'avoir ouvert un débat au sujet des examens de repourvue à Lausanne. Il est bon que ceux que cela intéresse disent ce qu'ils en pensent.

Quelles étranges épreuves que les embryons d'examens pratiqués jusqu'à cette année ! Ils ne peuvent donner que des indications rudimentaires sur les qualités pédagogiques du candidat. Ils n'en donnent aucune sur sa valeur comme homme, comme citoyen, ni sur ses qualités, pourtant primordiales, de caractère et de cœur. Ils ne peuvent être déterminants ; d'autres facteurs doivent entrer en jeu. Les recommandations, l'orthodoxie politique de l'examiné influencent dans une large mesure les notes attribuées par certains examinateurs. « Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille. »

Quant au système de cette année il aboutit à faire de nos inspecteurs des... sélectionneurs officiels. C'est une cote mal taillée, cause d'ennuis et de tracas pour ceux qui l'ont coupée et surtout pour ceux qui l'ont endossée.

Lausanne ne serait pas déchue de son rang de capitale si elle pratiquait, pour la nomination de son personnel enseignant, comme cela se fait ailleurs.

Ce serait plus économique, plus simple et plus franc.

M. P.

LES COMPTES D'ÉTAT ET LES TRAITEMENTS FIXES

C'est au cours de la semaine qui vient que le sort en sera jeté, c'est-à-dire que le Conseil d'Etat soumettra au Grand conseil un projet de loi sur les moyens propres à rétablir l'équilibre du budget.

Examinons les choses d'un peu près. Voici la situation :

a) *Budget ordinaire* :

Déficit présumé	Fr. 1 200 000
Economies proposées	» 747 000
Déficit probable ramené à	Fr. 453 000

b) *Budget extraordinaire* :

Déficit présumé	Fr. 700 000
Economies sur assurance-chômage et augmentation de la contribution fédérale de crise	» 350 000
Déficit probable ramené à	Fr. 350 000
Total	Fr. 803 000
Augmentation de l'impôt	» 400 000
Reste un déficit probable total de	Fr. 403 000

* * *

Au budget ordinaire, sur les 747 000 fr. d'économies proposées, les T. F. participent pour une somme de 210 000 fr. ... 7/25 environ.

Si l'on note que, outre cette réduction des traitements, l'Etat ne versera pas la contribution légale de 340 000 fr. à la Caisse des retraites des magistrats, fonctionnaires et employés (indépendante de la nôtre), on s'aperçoit que l'économie ainsi réalisée se monte à 550 000 fr. sur les 747 000, ce qui revient à montrer qu'un peu plus du quart seulement des économies prévues est obtenu par la diminution de 4,6 % des subventions servies par l'Etat.

Si le 8 % de réduction est accepté, c'est une somme annuelle de 831 000 fr., qui sera retenue sur les seuls traitements fixes, puisque, ainsi qu'on l'a dit déjà, chaque 1 % représente de 103 à 104 000 fr. Cette part de 831 000 fr. paraîtra sans doute excessive en regard des 197 000 fr. que représente l'effort réalisé par les Départements pour réduire leurs dépenses !

Tout ceci a été exposé par écrit et oralement encore lorsque la Commission des finances voulut bien recevoir une délégation du comité des T. F.

En résumé, voici quelle est actuellement notre position, ainsi concrétisée dans un *Avis* transmis à la Commission des finances :

*Les membres de la Fédération, conscients de leur devoir de donner tout leur appui au rétablissement des finances de l'Etat, mais convaincus que les charges qui en résultent doivent être équitablement réparties, demandent, concernant la réduction des traitements, conformément aux déclarations de la Commission du Grand Conseil, chargée de préaviser sur le projet de réduction des traitements (voir *Bulletin du Grand Conseil*, automne 1933, page 47) :*

de surseoir à toute nouvelle amputation des traitements et salaires pour 1936 et d'inviter les Départements à réduire les subventions cantonales, comme ils en avaient été requis par le Conseil d'Etat (voir rapport, page 15), dans la proportion du 10 % au lieu du 4,6 proposé.

Il est temps, si l'on veut nous demander un nouveau sacrifice, que l'Etat entre résolument dans la voie des économies indispensables que nous savons réalisables. Nous sommes prêts à faire dans ce domaine, forts des expériences acquises au cours de nos années de service à l'Etat, des propositions concrètes.

* * *

Ces propositions, la Commission des finances a eu la bonté de les recevoir, tandis qu'un groupe de fonctionnaires de l'Etat s'est chargé de les rechercher et de les mettre au point. Nous remercions ici l'un et l'autre.

* * *

Encore un dernier mot : nous risquons, nous, les membres du corps enseignant, d'être triplement frappés :

1. **Par l'aggravation de la réduction des traitements de 6 à 8 %.**
2. **Par l'augmentation des impôts** que nous ne sommes pas les derniers à payer correctement.
3. **Par la diminution de notre pension de retraite**, celle-ci étant basée sur le 2 % du dernier traitement multiplié par le nombre des années de service ; à moins que des mesures ne soient prises permettant de verser des primes correspondant au « plafond » de la retraite, ainsi qu'il avait été décidé voilà deux ans. Mais avec un traitement réduit, le paiement de fortes primes devient quasi-maint impossible.

Espérons qu'une bonne partie de notre autorité législative saura nous comprendre et appuyer nos vœux, puisque, dans peu de jours, *alea jacta erit...*

Alex. Ch.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHORALES

La journée annuelle est donc fixée au 18 septembre prochain. Elle aura un caractère essentiellement pratique : M. Vuataz, compositeur et organiste à Genève, a préparé quatre études chorales sur le même texte, sans aucune indication de nuances, de mouvement, d'accentuation, de phrasé, etc. Ces études seront interprétées par huit directeurs différents ; la séance sera suivie de la critique, faite par l'auteur lui-même.

En second lieu, M. Jean Binet, compositeur et musicien distingué, entretiendra l'assemblée d'un sujet très important : les rapports du texte et de la musique. Cette leçon de prosodie sera donnée avec la collaboration du poète Jacques Chenevière.

M. H. Haug, chef d'orchestre, qui connaît aussi bien la musique chorale que la musique instrumentale, puisqu'il a dirigé de nombreux opéras et oratorios, traitera d'une façon toute pratique « La technique du geste ».

Enfin, nous aurons le plaisir d'assister à la préparation d'un chœur de H. Lang, sous la direction de l'auteur.

Pour terminer, l'Association aura à se prononcer au sujet du budget qui lui sera présenté pour l'organisation d'un cours de directeurs en 1936.

Tous ceux qui ne font pas encore partie de notre Association et qui désirent bénéficier de la journée du 18 septembre sont priés de s'inscrire auprès de L. Carrard, Avenue d'Echallens 4, Lausanne, qui leur enverra, contre remboursement de la cotisation 1935, la musique et tous les renseignements nécessaires.

LE COMITÉ.

P.-S. — Les membres de l'Association sont priés de réserver un bon accueil au remboursement de fr. 5 qui leur sera présenté et qui comprendra la cotisation, la musique et les frais de port.

DANS LES SECTIONS

Lausanne (suite). — La psychanalyse est à la fois une méthode de connaissance et une méthode de traitement. Nous nous hâtons d'ajouter que les cas que nous avons envoyés à Mlle Guex ont rarement nécessité un traitement psychanalytique intégral, mais que souvent une mise au point pour nos cas scolaires peut se faire en quelques consultations seulement. Il n'y a pas, dans ces cas, traitement, mais la psychologie la plus subtile, la plus intuitive peut dissiper très vite en quelques entretiens, des obstacles qui avaient échappé à l'éducateur. Nous pensons par exemple à un cas de timidité excessive, maladive même, où les causes furent très vite dépistées et dissipées. Mlle Guex développe ensuite avec talent chacune des théories psychologiques sur lesquelles s'appuie le traitement analytique et chacune d'elles est illustrée par des exemples qui frappèrent très vivement plusieurs éducateurs.

Parlant ensuite du traitement analytique proprement dit, Mlle Guex insiste sur le fait que le traitement analytique doit être fait avec une grande souplesse. L'essentiel est de parvenir à établir entre l'enfant et le spécialiste des rapports

de confiance suffisants pour être à même de connaître et de comprendre toute sa situation présente et passée.

Certains analystes d'enfants usent principalement de la technique du jeu, Mlle Guex préfère à cette technique qu'elle explique, celle des entretiens qui consiste à adapter l'objet et le ton à l'âge et à la mentalité de chaque enfant. Pour obtenir un résultat satisfaisant, il faut voir l'enfant 3 à 4 fois par semaine, pendant une durée variant suivant la gravité des symptômes de l'enfant et de sa collaboration au traitement, car, pour tout traitement analytique, il faut obtenir l'accord de l'enfant et sa participation à l'effort rééducatif que l'on se propose. Il faut que dans tout son traitement l'enfant ait le sentiment d'être traité avec égard et respect. Une autre collaboration nécessaire est celle des parents (nous savons combien souvent Mlle Guex doit mettre au point les parents d'abord). Ce que dit la conférencière de la collaboration nécessaire de l'enfant nous montre que seul l'enfant au niveau mental normal pourra être traité de cette manière et les enfants arriérés difficiles relèvent plutôt d'une pédagogie appropriée et de la médecine plutôt que de l'analyse.

Dans la vie, il n'est pas facile de distinguer le retardé léger de l'enfant normal, dont le rendement est entravé par des conflits psychologiques. C'est alors, pensons-nous, qu'une consultation peut aider considérablement l'éducateur.

Mlle Guex conclut : « Méthode de connaissance et méthode de rééducation psychologique la psychanalyse infantile doit être de plus en plus à la disposition de tous ceux qui ont affaire à l'enfant et qui cherchent la solution du problème, qu'il pose ».

L'*Educateur* du 25 mai nous donnait un aperçu intéressant d'un livre de psychologie de Mme Kczynska. Nous l'avons lu avec attention et profit, et certes le livre nous tente, mais nous avons en ce domaine psychologique plus qu'un beau livre, ce sont les séances du « Groupe d'études psychologiques », que dirige Mlle Guex. Le premier groupe est complet, mais si d'autres collègues le désirent, un deuxième groupe pourrait se former. Ceux que cela intéresse peuvent s'adresser à Marguerite Muller, institutrice, Grand'Rue, 6, Pully, qui donnera tous les renseignements.

GENÈVE

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Du très intéressant rapport de cette Association pour 1934, que nous ne pouvons publier, faute de place, nous extrayons les quelques renseignements suivants.

L'assemblée générale du 2 mai, présidée par M. H. Coeytaux, président, a élu trois nouveaux membres du Comité : Mlles A. Chappuis et Géroudet et M. Pauteix ; de nouvelles recrues, candidats à l'enseignement, ont été acceptées. A l'assemblée générale des délégués suisses, à Neuchâtel, la proposition des abstinent genevois tendant à demander une imposition sur les boissons alcooliques a été admise, et il fut décidé qu'un cours d'enseignement anti-alcoolique aurait lieu cette année à Fribourg.

Le Comité tint dix séances, liquidant des questions fort diverses. A l'occasion des mariages civils, l'autorisation a été demandée aux mairies genevoises

de distribuer des « Avis aux futurs époux », mettant en garde les jeunes mères contre l'usage de boissons alcooliques pendant l'allaitement. La campagne contre le rétablissement des jeux de hasard a été activement soutenue. Grâce à l'intervention du secrétaire de l'Association, M. Schmid, aidé de 18 commissaires abstinents, du Pomol fut distribué aux enfants, à la Fête des promotions, à Plainpalais et au Petit-Saconnex, ce qui valut à la Société des remerciements et des félicitations de M. Uhler, conseiller administratif. La pasteurisation du cidre dans la campagne genevoise a été l'objet de gros efforts de la part des membres de l'Association, en particulier de M. Gignoux, instituteur à Pregny, où 7700 litres de cidre doux ont été mis en bouteilles et en bonbonnes. Une documentation relative à la pasteurisation du cidre a été remise à des maîtres du Collège, en vue de propager cette utilisation des fruits de la campagne genevoise. La propagande en faveur du lait a continué : la brochure de Fr. Schuler a été traduite en français et a paru dans les *Cahiers d'enseignement pratique*. Plusieurs articles de propagande ont été envoyés aux journaux, entre autres des recettes de mets à base de lait. Le *Manuel antialcoolique* est encore à l'étude. Mlles Géroudet et Wälchli se chargent de mener à chef le travail commencé par M. Grosrey.

Les fêtes du Livre d'or ont continué à avoir tout le succès mérité : de jolies cartes postales ont été envoyées aux nombreux nouveaux signataires.

Le récit antialcoolique : *La chute dans la nuit*, traduit par le président, a été lu à la Radio par un membre de l'Association.

La Ligue suisse des Femmes abstinences a fait à l'Association un don de 200 fr.

NEUCHATEL

DISTINCTION

L'université de Neuchâtel vient de décerner le doctorat ès sciences à M. *Adolphe Ischer*, instituteur aux Petits-Ponts, qui a présenté une thèse remarquable ayant pour objet l'étude des marais tourbeux de la vallée des Ponts.

Nous félicitons cordialement notre collègue pour son beau succès.

J.-Ed. M.

JURA

CHEZ LES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES SANS PLACE

La réunion organisée le 17 juillet à Delémont par un comité d'initiative a éveillé chez les chômeurs de l'enseignement le plus vif intérêt. Sur les 50 instituteurs et institutrices convoqués, 30 avaient répondu à l'appel et 12 autres, empêchés, avaient envoyé leur adhésion aux revendications préconisées. Il s'agit donc d'un mouvement sérieux.

Assistaient également à la réunion M. Graf, conseiller national, secrétaire de la Société des instituteurs bernois ; M. G. Moeckli, député, rédacteur français de l'*Ecole bernoise*, et deux membres du comité central de la société cantonale, M. Joly et Mlle Racine.

Sous la présidence de M. Paul Bregnard, de Courtetelle, tous les points figurant à l'ordre du jour ont été discutés d'une manière approfondie. Finalement, l'assemblée a décidé de présenter ses revendications à la Direction de

l'instruction publique du canton de Berne. De son côté, la Société des instituteurs interviendra également afin de remédier à une situation intolérable.

Le comité d'initiative a été constitué en comité définitif et complété par trois membres assesseurs. Il poursuivra son activité jusqu'à l'obtention de résultats tangibles. Son bureau est formé de M. Paul Bregnard, à Courtetelle, président, et Mlle Suzanne Rossé, Delémont, secrétaire ; Mlle Rottet, Courroux, M. Pierre Bregnard, Courtetelle, M. Henri Chapuis, Delémont, membres.

L'assemblée des chômeurs et chômeuses du corps enseignant jurassien demande : 1. que la limite d'âge pour l'obtention de la retraite du corps enseignant soit fixée à 60 ans ; 2. que les doubles gains soient supprimés partout où ils constituent une injustice sociale ; 3. qu'il n'y ait pas d'admission aux écoles normales au printemps 1936 et qu'elles soient réduites de moitié dans les années suivantes ; 4. que seuls les étudiants et étudiantes ayant fait leurs études dans les écoles normales du canton soient admis aux examens de diplôme ; 5. qu'une caisse de chômage soit instituée par l'Etat au bénéfice des instituteurs et institutrices sans place ; qu'un service de stagiat soit créé d'une manière rationnelle ; 7. que la *Feuille officielle scolaire* soit envoyée gratuitement aux instituteurs et institutrices sans place.

(*Le Démocrate*, Delémont.)

INFORMATIONS

TRAVAUX MANUELS

Le 45^e Cours normal de Travaux manuels et d'Ecole active a eu lieu cette année à Baden du 15 juillet au 10 août. Il groupait 171 participants. M. Albert Maurer, maître secondaire à Baden, en assumait la direction avec compétence, autorité et grande modestie.

L'enseignement comprenait les sections suivantes : cours technique combiné, cartonnage, travail sur bois, travail sur métaux ; école active degré inférieur, école active degré moyen et école active degré supérieur. Seuls les cours de menuiserie et d'école active degré moyen purent être dédoublés en classe de langue allemande et classe de langue française, avec, comme professeurs, nos collègues genevois L. Dunand et W. Breithaupt.

On sait que ces cours, qui ont lieu chaque été pendant les vacances, sont institués par la Société suisse de Travail manuel et de Réforme scolaire, avec l'appui financier de la Confédération et du canton qui les reçoit. Ils visent, d'une part, à former des maîtres capables d'enseigner les travaux manuels, et, d'autre part, à offrir aux instituteurs des moyens éprouvés pour pratiquer avec succès les méthodes actives dans les classes.

Tous les cantons étaient représentés à Baden, excepté les Waldstätten et l'Appenzell intérieur. De la Suisse romande étaient accourus 7 institutrices et 21 instituteurs, à savoir 8 pour Genève, 3 pour Neuchâtel, 1 pour Fribourg, 3 pour Valais, 2 pour le Jura bernois et 11 pour Vaud.

La traditionnelle exposition clôtura le cours. Elle mit en évidence le travail intense, le travail entendu et bien ordonné qui s'y fit, ainsi que l'esprit consciencieux et enthousiaste qui l'anima. Cet acte final est à voir ; son mérite est certain. Il y a toujours quelque chose à y glaner, notamment dans la partie réservée aux cours didactiques. C'est l'occasion toute trouvée de reprendre le contact, de s'abreuver généreusement aux sources pour repartir avec courage

et foi vers une nouvelle étape. Aussi les visiteurs furent-ils nombreux, tant profanes qu'initiés, tous émerveillés, ravis, sinon conquis.

Personnellement, nous ne pouvons taire nos sentiments de reconnaissance envers le Comité central qui a augmenté sensiblement la durée d'ouverture de cette utile exhibition, et accordé la primauté aux participants. Durant le temps imparti, nous avons vu pas mal de monde noter, feuilleter, questionner, croquer, ce qui n'était guère possible autrefois où la cohue régnait faute de temps. Serait-ce trop, vraiment, de lui réserver un jour complet dorénavant ?

A. Pt.

LE SYSTÈME CORPORATIF EN AUTRICHE

Conformément aux dispositions de sa nouvelle Constitution, l'Autriche est en train d'organiser un système corporatif, inspiré d'Italie. La dernière des sept Chambres corporatives, celle des fonctionnaires, vient d'être constituée d'après une ordonnance gouvernementale du mois de mars dernier.

Cette Chambre des fonctionnaires se divise en un certain nombre de sections. Celle des éducateurs (Lehrerkameradschaft) se compose de 27 membres, dont une seule femme : cinq professeurs d'universités, dix professeurs de l'enseignement secondaire, six maîtres primaires et un inspecteur. Ce premier Bureau exécutif des Communautés corporatives des Educateurs a été désigné par le gouvernement. Tous les maîtres appartiennent au Front patriotique (Vaterländische Front).

L'affiliation aux communautés corporatives est obligatoire, même pour les retraités ; toutes les associations professionnelles sont dissoutes. Seules sont autorisées à subsister, après modification de leurs statuts, celles qui s'engagent à poursuivre des buts purement culturels, à l'exclusion de toute activité économique ou défense corporative.

Les communautés corporatives (Kameradschaften), et elles seules ont comme attributions la défense des intérêts corporatifs, matériels et légaux de la profession. Elles doivent exercer leurs fonctions dans un esprit chrétien, patriotique et social ; les intérêts particuliers de la profession doivent être subordonnés à l'intérêt général de la communauté, dont toute l'activité doit être mise au service de la patrie.

Les divers Etats de l'Autriche vont, à leur tour, constituer leurs Communautés corporatives de l'enseignement. Celle de Vienne sera chargée de l'administration des biens mobiliers et immobiliers des organisations dissoutes, en particulier de l'ancienne association des instituteurs (Sektion der Lehrerschaft) qui était affiliée à la F. I. A. I.

Ces renseignements, que nous trouvons dans le *Bulletin de la F. I. A. I.*, donnent à réfléchir. Le système corporatif a en Suisse de nombreux partisans. D'aucuns y voient de sérieux avantages et sont persuadés que sous ce régime nouveau notre pays gagnerait en sécurité, bien-être et paix sociale. Toutefois, avant de se laisser gagner par ce que ce programme offre de séduisant, il serait bon de savoir exactement de ce qu'il adviendrait de la S. P. R. et des sections qui la composent. Nous posons la question.

GLANURE

Le courage, ce n'est pas de laisser aux mains de la force la solution d'un conflit que la raison peut résoudre ; car le courage est l'exaltation de l'homme, et ceci en est l'abdication.

J. JAURES.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE¹

Vaut-il la peine de reprendre la double critique que l'*Enseignement public* a fait paraître le 1^{er} juin 1934 contre deux de mes affirmations ? Dans l'*Educateur* des 3 et 17 février 1934, sous le titre « Où en est l'école ? » j'ai repris les accusations de quelques Français contre l'école trop intellectueliste et exposé les idées de MM. Kula et Bocquillon. Le chroniqueur français répond que « l'heure de l'apprentissage viendra et qu'en attendant qu'elle sonne, il n'est peut-être pas mauvais que les élèves soient initiés à quelques notions d'ordre intellectuel dont ils n'entendront plus jamais parler dans leur vie professionnelle ». Le chroniqueur fait exprès de confondre préparation à la vie pratique et apprentissage ; je ne suis pas moins partisan que lui de l'initiation à quelques notions d'ordre intellectuel, mais je demande que ces notions soient assimilées et non seulement apprises, qu'elles pénètrent vivantes dans le cerveau de l'élève parce qu'elles sont présentées non comme des mots et des formules sans rapport avec la vie, mais comme des réalités qui se dégagent de l'expérience. Apprentissage ? non ! contact avec la réalité par un enseignement manuel qui oblige l'intelligence à vérifier ses idées sur le vif, ça oui ! Nos démocraties — la française comme la suisse — ont assez de palabreurs et de théoriciens en chambre ; l'une et l'autre manquent d'hommes au regard clair, à l'intelligence pratique et au caractère décidé. D'ailleurs, pour ne concevoir les travaux manuels que sous la forme de l'apprentissage, il en faut juger exclusivement par l'école russe qui a délibérément substitué le travail profitable au travail éducatif.

J'ai exprimé la crainte qu'un enseignement moral sans base

¹ Au cours d'un article « Où en est l'école ? », M. G. Chevallaz se trouve amené à parler, dans l'*Educateur* de Lausanne (3-17 février 1934), de l'école française. Sur les traces de certains réformateurs français, il craint qu'elle ne prépare pas assez à la vie pratique, qu'elle soit trop « intellectueliste » et n'incline pas assez les enfants vers le métier. A quoi on peut répondre que l'heure de l'apprentissage viendra et qu'en attendant qu'elle sonne, il n'est peut-être pas mauvais que les élèves soient initiés à quelques notions d'ordre intellectuel dont ils n'entendront plus jamais parler dans leur vie professionnelle. M. Chevallaz craint également qu'un enseignement moral qui ne s'appuie pas sur la religion reste inefficace. Pour nous, Français, la question est réglée depuis Jules Ferry qui a fait confiance à la bonne vieille morale de nos pères, à la vertu des règles de conduite sur lesquelles tout le monde est d'accord, et qui a cru avec les philosophes et les penseurs, inspirateurs de l'école laïque, que l'homme, pour diriger sa vie, pouvait trouver un guide suffisant dans une raison éclairée.

religieuse soit inefficace. Le chroniqueur répond témérairement : « Pour nous, Français, la question est réglée depuis Jules Ferry... » ; je crois savoir qu'il y a beaucoup de catholiques en France et pas mal de protestants pour lesquels la question est réglée tout autrement que pour M. le chroniqueur ! Ce « pour nous, Français » est plaisant ! Il fallait dire « pour l'école laïque française », ce qui est une tout autre histoire ! Le chroniqueur donne la définition de la morale laïque en continuant sa phrase en ces termes :

« ...Jules Ferry qui a fait confiance à la bonne vieille morale de nos pères (*de source et à base religieuse, ne l'oublions pas !*), à la vertu des règles de conduite sur lesquelles tout le monde est d'accord (*en deçà des Pyrénées ou au delà ? en ville ou à la campagne ? chez les commerçants ou chez leurs clients ? chez les patrons ou chez les ouvriers ?*), et qui a cru avec les philosophes et les penseurs inspirateurs de l'école laïque (*philosophie et pensée qui datent, et qui sont aujourd'hui dépassées, l'expérience ayant montré leur faiblesse*) que l'homme, pour diriger sa vie, pouvait trouver un guide suffisant dans une raison éclairée. » Qu'est-ce que M. le chroniqueur appelle une « raison éclairée » ? éclairée par quoi ? Toujours le culte des mots et des formules ! Une raison, si clairvoyante qu'elle soit, ne saurait remplacer la conscience. J'ai toujours trouvé très intéressants les manuels de morale édités en France pour l'école laïque, — ce qui veut dire non pas neutre, mais anti-religieuse dans la plupart des cas, — mais ils m'ont paru d'une efficacité douteuse : quel pouvoir peuvent exercer sur les cœurs inquiets des idées telles que la justice, la solidarité, la charité, l'humanité ? Ce ne sont que des mots, bons pour les discours électoraux ; ce ne sont pas des forces. Notre raison est trop fine pour ne pas justifier tous nos actes, quels qu'ils soient, en camouflant l'égoïsme sous des noms à fanfare !

Je me souviens d'un entretien sur l'enseignement de la morale dans l'école primaire française ; c'était pendant la guerre, au séminaire de pédagogie que présidait M. Jules Savary ; nous nous impatientions d'entendre deux instituteurs français internés ; l'un d'eux exprima son scepticisme à l'égard de ces leçons de morale qui ne sont, disait-il, que du verbiage ; l'autre déclara franchement que ces leçons lui paraissaient trop difficiles à donner, il les remplaçait par de la lecture ou de l'arithmétique ! Est-ce ainsi qu'on forme des hommes ? un peuple ? J'imagine que les instituteurs français communistes ne suppriment pas les leçons de morale ;

mais enseignent-ils « la bonne vieille morale de leurs pères ? » J'ai des raisons d'en douter !

Dans les temps durs où nous vivons, la morale naturelle, la morale de la raison est trop exposée à des faiblesses pour se suffire à elle-même ; elle ne peut suffire — sauf pour quelques rares privilégiés — que dans les circonstances ordinaires, quand la vie est facile et à la condition que l'on n'ait aucun désir de s'améliorer ou de se perfectionner.

G. CHEVALLAZ.

PRATIQUE

CALCUL MENTAL

26^e LEÇON

Les idées les plus simples viennent souvent les dernières. E. PICARD.

CALCULS APPROCHÉS

Ne gaspillez pas le temps, c'est l'étoffe dont la vie est faite. FRANKLIN.

1. *Dans toute question conduisant à un résultat numérique, il faut toujours faire à l'avance un premier calcul approché, calcul qui est en quelque sorte un « avant-projet » qui renseigne sur l'ordre de grandeur du résultat.*

Ex. 1. Soit à effectuer l'addition ci-dessous.

- 57892 On additionne seulement les deux colonnes de gauche,
3657 puis on ajoute au résultat la moitié du nombre des
5031 addendes. $57 + 3 + 5 + 84 = 149$; et 2 ; 151 ; **151000**.
84230 Résultat exact : 150810.

Ex. 2. Multiplier 62586 par 783.

On ne prend que les deux chiffres de gauche du multiplicande et du multiplicateur : 62 et 78.

On fait le total des « produits croisés » : 6 fois 8 et 2 fois 7 ; 62.

On ne conserve de ce total que le nombre des dizaines, augmenté de 1 ; 6 et 1, 7 ; que l'on ajoute au produit du premier chiffre du multiplicande par le 1^{er} chiffre du multiplicateur. 7 et 6 fois 7, 49 ; suivi de 6 zéros, **49 000|000**. Résultat exact : 49 004 838.

Ex. 3. Multiplier 485,65 par 36,45.

On dit : 48 36 ; 24 et 24 ; 48 ; 5.
5 et 12, 17 ; **17000**.

Résultat exact : 17701,9425.

Ex. 4. Quelle est l'épaisseur d'une feuille de zinc rectangulaire de 12,75 m. de long et 42 cm. de large, sachant que son poids est 62,350 kg. et que la densité du zinc est 7,19 ?

Unités : cm. et g. Soit e l'épaisseur cherchée.

$$e = \frac{62350}{1275 \cdot 42 \cdot 7,19} = \frac{6,235}{1,275 \cdot 4,2 \cdot 7,19}$$

Pour « l'avant-projet », on se borne à prendre tous les nombres avec un ou deux chiffres *significatifs* (il est indispensable d'en prendre deux si le premier chiffre est 1).

Une valeur approchée de e sera donc :

$$e' = \frac{6}{1,3 \cdot 4 \cdot 7} = \frac{6}{36,4} = \frac{1}{6} \text{ cm.} = \mathbf{1,7 \text{ mm.}}$$

Le calcul exact donne $e = 1,619\dots$ mm.

2. *Il arrive souvent qu'on peut simplifier un calcul en tenant compte du fait que certaines quantités sont négligeables par rapport aux autres.*

Si, par exemple, un nombre e est très petit, on pourra souvent, sans erreur sensible, négliger son carré et son cube.

Si $e = 0,001$, $e^2 = 0,000001$ et $e^3 = 0,000000001$.

Voici les égalités pratiques les plus usuelles, dans lesquelles les lettres représentent des *quantités petites, positives ou négatives*.

$$1^\circ \quad (1 + a)(1 + b)(1 + e) = 1 + a + b + e.$$

$$1,072 \times 1,0093 \times 0,998 = 1 + 0,072 + 0,0093 - 0,002 \\ = \mathbf{1,0793.}$$

$$2^\circ \quad \frac{(1 + a)(1 + b)}{(1 + e)(1 + d)} = 1 + a + b - e - d.$$

$$\frac{1,004 \cdot 0,995}{1,012 \cdot 0,989} = 1 + 0,004 - 0,005 - 0,012 + 0,011 = \mathbf{0,998.}$$

$$3^\circ \quad (1 + e)^2 = 1 + 2e \quad (1 + e)^n = 1 + ne.$$

$$(1,016)^2 = 1 + 2 \cdot 0,016 = \mathbf{1,032.}$$

$$(0,996)^2 = (1 - 0,004)^2 = 1 - 2 \cdot 0,004 = \mathbf{0,992.}$$

$$(1,005)^3 = 1 + 3 \cdot 0,005 = \mathbf{1,015.}$$

$$4^\circ \quad \frac{1}{1 + e} = 1 - e \quad \frac{1}{(1 + e)^2} = 1 - 2e.$$

$$\frac{1}{1,017} = \frac{1}{1 + 0,017} = 1 - 0,017 = \mathbf{0,983.}$$

$$\frac{1}{0,98} = \frac{1}{1 - 0,02} = 1 + 0,02 = \mathbf{1,02.}$$

$$5^\circ \quad \sqrt{1 + e} = 1 + \frac{e}{2} \quad \sqrt[n]{1 + e} = 1 + \frac{e}{n}.$$

$$\sqrt{1,0036} = 1 + \frac{0,0036}{2} = \mathbf{1,0018.}$$

$$\sqrt{0,985} = \sqrt{1 - 0,015} = 1 - \frac{0,015}{2} = 0,9925.$$

$$\sqrt[3]{1,0021} = 1 + \frac{0,0021}{3} = 1,0007.$$

$$6^o \quad \sqrt{A^2 + e} = A + \frac{e}{2A} \quad \sqrt[n]{A^n + e} = A + \frac{e}{n \cdot A^{n-1}}$$

$$\sqrt{3\pi} = \sqrt{3 \cdot 3,1416} = \sqrt{9,4248} = 3 + \frac{0,4248}{6} = 3,0708.$$

3. On peut souvent ramener la multiplication ou la division à effectuer à une multiplication ou à une division par 100 ou par 1000.
On corrige ensuite le résultat par la méthode du %.

247 × 98 247 — 5 (env. 2 %) ; 242 ; **24200.**

2876 × 103 287 + 9 (env. 3 %) ; 296 ; **296000.**

268 × 17 17 est le 6^e de 102 ; on calcule $\frac{268}{6} \times 102$.

Le 6^e de 268 ; 44,6 ; 4460 ; plus 90, **4550.**

6458 : 124 On divise par 125 qui est le $\frac{1}{8}$ de 1000 ; au besoin, on corrigera le résultat en lui ajoutant ses 8 %.
On dit : 8 fois 6,458 ; 51,664 ; et 0,4 ; **52,064.**

6325 : 334 334 est le $\frac{1}{3}$ de 1002. On dit :

3 fois 6,325 ; 18,975 ; moins 2 % ; **18,939.**

Pour l'application de cette méthode, nous remarquons que 11 est approximativement le $\frac{1}{9}$ de 100 ; 12 et 13 en sont le $\frac{1}{8}$; 14 et 15, le $\frac{1}{7}$; 16 et 17, le $\frac{1}{6}$; 25, le $\frac{1}{4}$; 33 et 34 ,le $\frac{1}{3}$; 132, 133, 134 et 135, les $\frac{4}{3}$; etc. 111 et 112 sont le $\frac{1}{9}$ de 1000 ; 124, 125 et 126 en sont le $\frac{1}{8}$; 330, 331, 332, 333, 334, 335, le $\frac{1}{3}$; 374, 375, 376, les $\frac{3}{8}$; etc.

4. Calculs dans lesquels entre le nombre π .

Pour multiplier un nombre par π , on le multiplie par 3, puis on ajoute au résultat les 5 % de sa partie entière.

6,80 × 3,1416 3 fois 6,8 ; 20,4 ; et 1 **21,4.**

7,60 × 3,1416 3 fois 7,6 ; 22,8 ; et 1,1 **23,9.**

On peut aussi multiplier le nombre donné par $3\frac{1}{7}$, puis retrancher du résultat ses 4 dix-millièmes.

2107 × π 3 fois 2107, 6321 ; le 7^e de 2107, 301 ;
6321 et 301, 6622 ; $0,6622 \times 4 = 2,6488$;
 $6622 - 2,6488 = 6619, 3512.$

Pour diviser un nombre par π , on multiplie son dixième par 3, puis on ajoute au résultat ses 6 %.

$$4,80 : 3,1416 \quad 3 \text{ fois } 0,48 ; 1,44 ; \text{ et } 0,08 ; \quad 1,52.$$

On peut aussi multiplier le nombre donné par $\frac{7}{22}$, puis ajouter au résultat ses 4 dix-millièmes.

Pour calculer l'aire d'un cercle dont on connaît le diamètre, on augmente le carré du diamètre de ses 2 dixièmes, puis on retranche du résultat ses 2 %.

Pour calculer le diamètre, on augmente l'aire du cercle de son quart, on extrait la racine carrée et on ajoute au résultat son 1 %.

(A suivre.)

J.-H. ADDOR.

LEÇONS DE CHOSES :

LA TRANSMISSION DES IMAGES ET LA TÉLÉVISION

Introduction.

Dans la transmission des images, il faut distinguer deux problèmes différents :

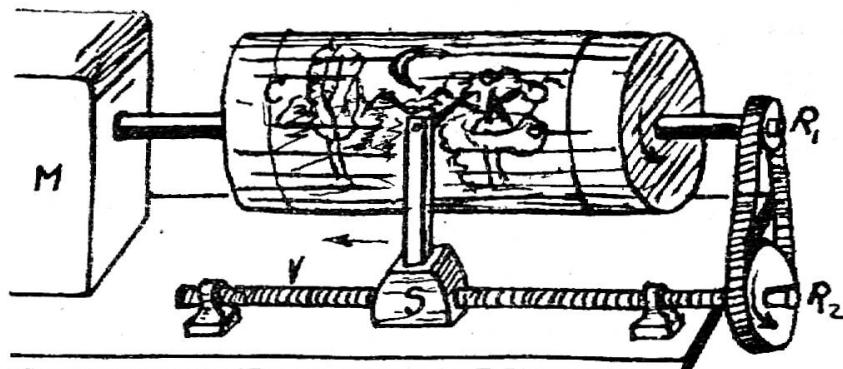
a) *La phototélégraphie* qui a pour but la reproduction à distance des images fixes, avec une ressemblance aussi parfaite que possible. Elle est surtout utilisée pour les transmissions privées de la presse et de la police. Ce système, connu dès 1840, est aujourd'hui au point : il est difficile de distinguer une reproduction de l'original. Son seul défaut est d'exiger encore trop de temps.

b) *La télévision* qui vient de sortir des laboratoires et qui est encore en période d'essais. Comme son nom l'indique, elle permet de voir à grande distance des personnes ou des objets en mouvement ou au repos. La télévision nous permettra, dans l'avenir, de voir les artistes dans les studios des postes d'émission, d'assister, tout en restant chez soi, à des manifestations sportives ou théâtrales. Ce sera le télécinéma à domicile. La télévision est surtout destinée à la diffusion publique des images d'intérêt général.

La phototélégraphie.

Dans l'état actuel de la technique, il n'est pas possible de transmettre d'un seul coup l'ensemble d'une image ; il est nécessaire de la décomposer en un très grand nombre d'éléments qui sont transmis successivement et rassemblés à la réception.

Un des systèmes (déjà ancien) est le suivant :



L'image qu'on veut reproduire est tout d'abord reproduite avec de l'encre isolante sur une feuille de cuivre, puis fixée sur le cylindre (C) qui est animé d'un mouvement de rotation au moyen du moteur (M).

Pour transformer l'image (en noir et blanc) en courant électrique, on utilisera un contact électrique qu'on fixera sur le support (S). Ce support se déplacera horizontalement dans le sens de la flèche, par l'intermédiaire des roues (R 1) et (R 2) et de la vis (V).

Ainsi quand l'appareil est en mouvement, que le cylindre portant l'image tourne sur son axe et que le support (S) avance lentement, on voit que le contact (K) se déplacera selon une ligne hélicoïdale. Si l'on relie le cylindre à une batterie de piles, on voit que lorsque le contact (K) appuie sur les parties non recouvertes d'encre, il passe un courant, tandis que celui-ci est interrompu au moment où le contact passe sur une partie encrée. Ce courant ira jusqu'au récepteur au moyen d'un fil, comme dans le cas du télégraphe.

Le récepteur ressemble à l'appareil émetteur. Il aura aussi un cylindre (C) animé d'un même mouvement, mais à la place du contact K, on aura un crayon actionné par un électro-aimant (E), qui reçoit le courant de l'émetteur. (Semblable au télégraphe.)

Un autre système de réception est le *procédé électro-chimique* : Dans ce procédé de réception, le contact K appuie en permanence sur la feuille de papier P. Ce papier est imbibé d'une solution dont l'électrolyse détermine l'apparition de matières colorantes.

Lorsque le courant passe du contact (K) au cylindre (C), il traverse la feuille de papier, ce qui provoque une réaction chimique (électrolyse) qui se colore proportionnellement à l'intensité du courant électrique.

L'avantage de ce procédé sur le précédent est que l'on obtient non seulement du « noir » ou du « blanc », mais aussi des demi-teintes.

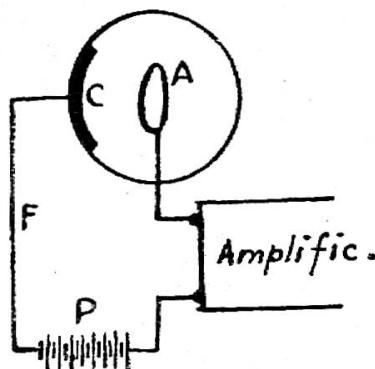
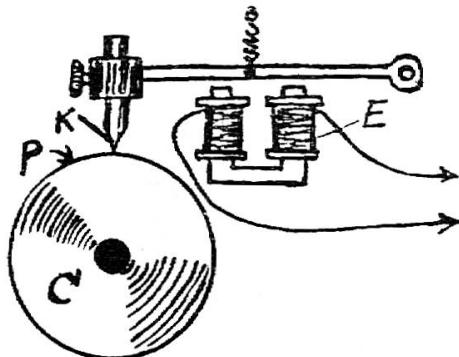
D'autres procédés seront examinés plus loin.

Les cellules photo-électriques.

C'est la cellule électrique qui transforme la lumière en courant électrique.

Sa découverte a permis une transmission beaucoup plus rapide des images et a été le premier pas vers la télévision.

Fonctionnement. — A l'intérieur d'une ampoule de verre dans laquelle nous avons fait le vide, une couche de métal alcalin (potassium) est déposée sur une partie de la paroi (C) : la face opposée est claire pour laisser pénétrer la lumière. Au milieu de l'ampoule se trouve un anneau métallique (A) formant anode. Le métal déposé est lui-même en communication électrique avec l'extérieur par un fil (F) et forme cathode. Entre l'anode et la cathode est montée une pile (P).



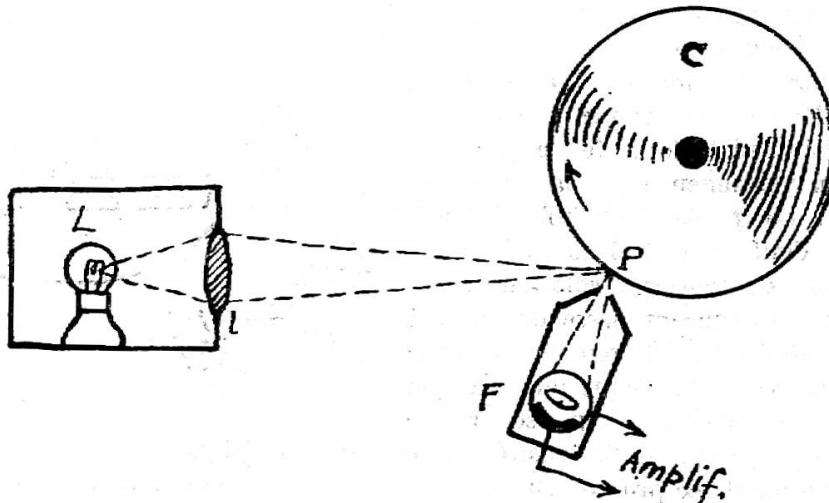
Dans l'obscurité le courant traversant la cellule est négligeable, mais dès que celle-ci est éclairée, il s'établit un courant qui, dans des conditions convenables, est proportionnel au flux lumineux reçu. Le courant électrique passant dans cette cellule étant infiniment petit (micro-ampère), il est nécessaire de l'amplifier par un même genre d'amplificateur qu'on utilise en TSF.

(On augmente le courant en introduisant dans la cellule de l'hydrogène ou un gaz neutre (argon, néon, hélium) sous faible pression.)

Grâce à la suppression de toutes pièces mécaniques en mouvement (inertie trop grande), les cellules photoélectriques permettent une transmission ultra-rapide ; c'est pourquoi seules ces dernières sont utilisées de nos jours. Il est encore à remarquer que les photographies pourront être transmises directement, sans subir de traitements ou préparations préalables.

Transmission des images par procédé photo-électrique.

Emetteur ou traducteur lumière-courant. — L'image à transmettre est enroulée sur le cylindre (C), comme dans les procédés déjà étudiés. Les rayons



lumineux provenant de la lampe (L) sont concentrés en un point (P) sur l'image, au moyen de la lentille (l). La lumière réfléchie par le point de l'image (P) va sur la cellule photo-électrique (F) enfermée dans un boîtier protecteur.

On voit que la quantité de lumière réfléchie par les parties claires de l'image sera plus grande que pour les parties sombres, et par conséquent le courant photo-électrique suivra fidèlement toutes les variations lumineuses de l'image.

Ce procédé moderne est à la base de la télévision comme nous le verrons dans les pages suivantes. (*A suivre.*)

Pierre CHAPPUIS.

LES LIVRES

Le fanion des sept braves, par Gottfried Keller. Après tant d'œuvres intéressantes de nos écrivains suisses, la Société romande des Lectures populaires publie ce mois-ci *Le fanion des sept braves*, cette nouvelle de Gottfried Keller, toute ruisselante d'une franche et saine gaîté.

Rappelons qu'on peut devenir membre de la Société en payant une cotisation annuelle de 2 fr. au minimum. En ajoutant 3 fr. (prix de faveur), on en reçoit toutes les publications, soit trois volumes et trois fortes brochures par an. S'adresser au bureau d'expédition : Marterey 17, Lausanne.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

GRANDS OUVRAGES LAROUSSE

spécialement intéressants à offrir aujourd'hui aux éducateurs.

Ces volumes sont imprimés sur beau papier, format 32 × 25 cm., et reliés demi-chagrin vert foncé.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, par Bédier et Hazard.

Deux volumes contenant 857 photographies, 46 hors-texte, 8 planches en couleurs Fr. 55.65

L'ART, DES ORIGINES A NOS JOURS, 2 vol. publiés sous la direction de L. Deshairs. 2000 héliogr. et 12 planches en couleurs

• 71.40

HISTOIRE GÉNÉRALE DES PEUPLES, DE L'ANTIQUITÉ A NOS JOURS en 3 volumes, publié sous la direction de Maxime Petit.

2027 photographies, 96 planches, 74 cartes en noir et en couleurs

• 93.45

NOUVEL ATLAS LAROUSSE. Géographie universelle pittoresque.

110 cartes en noir et en couleurs, 1519 photographies, 9 tableaux statistiques, 2 index

• 36.75

LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE. Encyclopédie et dictionnaire modernes.

L'ouvrage comprend 6 volumes, 46 641 gravures, 364 planches

• 280.*—

L'AIR ET SA CONQUÊTE, par A. Berget. 700 photographies, 276 dessins, 20 planches

• 29.40

LE CIEL, astronomie pour tous, par A. Berget. 710 photographies, 275 dessins, 26 planches

• 29.40

LA MER, par Clerc-Rampal, 636 photographies, 20 planches, 322 cartes

• 29.40

LA TERRE, géographie pittoresque, par A. Robin. 760 photographies, 24 hors-texte, 53 tableaux, 158 dessins, 3 cartes

• 29.40

LES PLANTES, par J. Costantin. 796 photographies, 338 dessins, 26 planches

• 29.40

LES ANIMAUX, par L. Joubin. 910 photographies, 1110 dessins, 29 planches

• 30.45

L'HOMME, races et coutumes, par R. Verneau. 630 photographies en héliogravure, 37 hors-texte

• 33.60

LA SCIENCE, SES PROGRÈS, SES APPLICATIONS, 2 vol. illustrés de 2360 héliogravures et 12 planches hors-texte

• 68.25

*Ce prix s'entend pour la vente au comptant ; demander les prix spéciaux pour la vente à tempérément.

L'ALLEMAND

garanti en 2 mois. L'italien en 1. En cas d'insuccès restit. argent. Aussi des cours de 2, 3 ou 4 semaines à votre gré et toute époque. Diplôme enseignement en 3 mois, dipl. commerce en 6. Références. Ecole Tamé, Baden 57.



Famille cherche

personne 25-40 ans pouvant enseigner programme supérieur, parlant excellent français, auprès de 4 fillettes 8-15 ans, serait éventuellement libre jusqu'à midi et de 1-4 heures.

Offres sous chiffre K 62076 X, Publicitas, Genève.

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS
(sous les locaux de la Librairie)

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE